



N° OJ : 92

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Jeunesse.- Asbl La Bulle bleue.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl La Bulle bleue;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside spécifique de 5.000,00 EUR à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2025 à l'attention de l'asbl La Bulle bleue pour l'achat de matériel Snoezelen pour des activités en faveur des enfants porteurs d'un trouble autistique.

Annexes :